

Note de synthèse

-

Consultation publique portant sur le projet de Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat

Note méthodologique

- La consultation sur le projet de Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat réalisée pour le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation était destinée à donner la parole aux Français sur ce projet.
- La consultation était accessible par le site <https://agriculture.gouv.fr>, conçue, mise en ligne et administrée par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.
- La consultation a été accessible à toutes les personnes souhaitant y participer, du 4 avril au 4 mai 2025 inclus.
- OpinionWay a traité les données recueillies sur cette plateforme durant cette période.
- Cette consultation, composée de 5 questions fermées permettant de qualifier les répondants et 1 question ouverte permettant de recueillir leurs observations, comptabilise 3 621 contributions exploitables.
- L'ensemble de ces contributions a été pris en compte dans les analyses produites.
- La synthèse a été réalisée à partir des résultats de ces analyses.

Préambule

A. La participation à la consultation

- 4 381 formulaires de participation ont été créés, dont 760 sans aucune contribution. In fine, **3 621 contributions exploitables ont été recueillies** lors de cette consultation.
- **Une forte participation a été observée lors de la dernière semaine de la consultation**, 52 % des contributions recueillies ont été déposées entre le lundi 28 avril et le dimanche 4 mai. **Le pic de participation a eu lieu du vendredi 2 au dimanche 4 mai**, ces trois derniers jours d'ouverture de la plateforme totalisant à eux seuls 36 % des contributions déposées.

•

B. Le profil des contributeurs

Le profil des participants à cette consultation se distingue par :

- **Une sous-représentation des Français de moins de 50 ans** au sein des contributeurs : ils représentent moins d'un tiers des profils enregistrés (31 %) alors que cette classe d'âge représente 49 % de la population française majeure. La classe d'âge des 18-34 ans est particulièrement peu représentée parmi les contributeurs, seuls 11 % sont âgés de moins de 35 ans contre 25 % au sein de la population française ;
- Ainsi, près des deux-tiers des contributions recueillies émanent de Français âgés de 50 ans et plus (64 % contre 51 % au sein de la population générale) ;
- A noter également **une faible proportion d'actifs issus du monde agricole** malgré le sujet de la consultation : seuls 2 % des contributions ont été postées par des actifs issus du monde agricole (agriculteurs, exploitants ou ouvriers agricoles).
- Les cadres, professions libérales (29 % des contributeurs) et les retraités (34 %) sont les catégories les plus représentées parmi les contributeurs, particulièrement surreprésentées par rapport à leur poids réel dans la population française (respectivement 10 % et 28 % au sein de la population française majeure).
- **Une structure régionale relativement conforme** à la répartition de la population française, aucun déséquilibre notable n'est à noter : seule la région Hauts-de-France est légèrement sous-représentée (4 % des contributeurs contre 9 % de la population générale), à l'inverse de la Auvergne-Rhône-Alpes (16 % des contributeurs contre 12 % au sein de la population française).
- Enfin, signalons que 88 % des contributeurs indiquent avoir participé en tant que citoyen, moins de 10 % ayant déclaré le faire en tant qu'élu ou institution (2 %), organisation à but lucratif (1 %) ou à but non lucratif (6 % / 3 % n'ont pas répondu n'ont pas renseigné leur statut).
- **Ces observations sur le profil des participants sont classiques** de ce type de consultations réalisées par le ministère de l'Agriculture.

C. Des contributions similaires reprenant tout ou partie d'un même texte

- **533 contributions sont composées d'un texte similaire**, représentant près de 15 % des contributions recueillies. Ce texte, largement diffusé, a été repris de manière identique ou modifié à la marge par les contributeurs, certains ne reprenant que quelques éléments de l'argumentaire ou ajoutant des éléments personnalisés dans le texte posté.

Voici les arguments observés dans ces contributions :

Évolution des régimes alimentaires : Fixer une trajectoire globale et chiffrée d'évolution du système alimentaire vers moins de produits animaux d'ici 2030, incluant des objectifs chiffrés de réduction de la consommation de viande (volaille et charcuterie incluses), avec des mesures pour développer la consommation et la production de protéines végétales comme les légumineuses.

Restauration collective : Instaurer une option végétarienne quotidienne dans la restauration scolaire à choix multiple et sanctuariser la définition du plat "fait-maison".

Gouvernance : Nommer un ou une déléguée interministérielle en charge de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la SNANC et garantir d'une allocation de moyens suffisants pour l'atteinte de ses objectifs, et de faire vivre la SNANC par un dispositif citoyen participatif et inclusif, tout au long de sa mise en œuvre, suivi et évaluation, comme recommandé par le COCOLUPA.

Accessibilité : Garantir une meilleure transparence des prix et un encadrement des marges des distributeurs et des industriels sur les produits sains et durables, en particulier les fruits et légumes et les produits biologiques et équitables.

Information du consommateur : Encadrer strictement les labels afin que seuls puissent être affichés les labels dont les bénéfices sont démontrés, compréhensibles pour les consommateurs et certifiés par un organisme tiers indépendant.

Régulation de l'agroalimentaire : Interdire la publicité et le marketing pour des produits trop gras, sucrés et salés, en particulier lorsque ces activités ciblent les enfants, et obliger l'affichage du Nutri-score.

Restauration commerciale : Renforcer l'action visant à construire une "trajectoire nationale de développement d'une offre de produits durables, dont biologiques, et de qualité" avec les professionnels du secteur.

Grande distribution : Fixer des objectifs d'approvisionnement en produits sains, biologiques, équitables et de qualité pour la grande distribution et la restauration commerciale, sur le modèle des objectifs fixés à la restauration collective par la loi EGalim, favoriser leur visibilité dans les linéaires, et restreindre la place faite aux produits trop gras, sucrés et salés et ultra-transformés.

Développement des PAT : Assurer un financement pérenne des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) à hauteur de 80 millions d'euros par an pour soutenir les pratiques agroécologiques, la juste rémunération des agriculteurs et renforcer la justice sociale.

Produits biologiques : Détailler le chiffrage de 12 % de bio d'ici 2030 débouché par débouché, avec des sous-objectifs et préciser les moyens mobilisés pour les atteindre.

Les résultats détaillés

A. Transformer le système alimentaire pour répondre aux défis environnementaux

Une transformation profonde du système alimentaire est souhaitée par la majorité des contributions recueillies. Concrètement de nombreux participants souhaitent revoir les objectifs environnementaux de la SNANC (67 % des contributions), notamment en matière de consommation de produits d'origine animale (52 %).

Les propositions recueillies insistent sur le soutien au développement de l'agriculture biologique (50 %) et l'accompagnement vers une consommation alimentaire moins dépendante de la viande (19 %).

1. Une attente forte est exprimée en matière de trajectoire environnementale, qui doit se traduire par des objectifs précis et ambitieux dans la SNANC

- La question des objectifs chiffrés de la SNANC est abordée de façon récurrente, demandant de préciser les objectifs généraux définis dans le projet soumis à consultation, notamment en matière de réduction de consommation de produits d'origine animale et de consommation de produits issus de l'agriculture biologique.
- La majorité des participants font ainsi mention du traitement de la consommation de produits d'origine animale dans la SNANC, réclamant des objectifs chiffrés (52 %) permettant d'assurer une traduction concrète des intentions énoncées en la matière :
- 49 % des contributions entrent également dans le détail des objectifs en matière de consommation de produits issus de l'agriculture biologique, en estimant notamment qu'il est nécessaire de préciser les objectifs du projet présenté tout en soulignant l'importance de ces objectifs afin de garantir les effets concrets et vérifiables de cette stratégie sur le long terme.
- Notons qu'une grande partie des contributions aborde conjointement cette question des objectifs chiffrés en matière de consommation de viande et de produits biologiques, les deux thématiques étant intrinsèquement associées.

2. L'agriculture biologique est jugée prioritaire pour avoir une stratégie nationale efficace

- La question de l'agriculture biologique est systématiquement abordée positivement. Au-delà de la question des objectifs à intégrer à la SNANC, 50 % des contributions demandent à mettre ce mode de production au cœur de la stratégie. Les contributeurs soulignent son adéquation avec les objectifs en termes d'alimentation et de réduction de l'impact environnemental des productions.
- La lutte contre les pesticides est également abordée dans 14 % des contributions, alors même que le sujet de la réintroduction de produits jusqu'ici

interdits dans la production agricole française s'est invité depuis quelques semaines dans le débat public.

- De manière plus anecdotique, 3 % des contributions soulignent l'importance de prendre en compte la question du bien-être animal dans la stratégie proposée.

3. Les contributeurs souhaitent davantage accompagner la diversification des sources de protéines

- A l'image de ce qui est observé dans les contributions traitant de l'agriculture biologique, les contributions portant sur la diversification des sources de protéines (19 % des contributions) sont clairement marqués dans le sens d'une réduction drastique de la consommation de produits d'origine animale et du développement de produits végétaux alternatifs (17 % des contributions).
- Certains des contributions traitant de cette thématique s'attachent à chercher une voie permettant de consommer « moins et mieux » (1 %) ou soulignent le fait qu'ils ne sont pas pour la disparition totale de la consommation de viande, mais de limitation (1 %).

B. Agir pour la santé publique et prévenir les inégalités sociales

Plus de la moitié des contributions évoque l'importance d'avoir une stratégie efficace pour répondre aux impératifs de santé publique en matière d'alimentation (53 %). Les participants insistent également sur l'effort à réaliser pour améliorer la qualité nutritionnelle des aliments (50 %), en garantissant à tous la possibilité d'accéder à des produits sains (32 %).

1. La santé comme élément central de la stratégie alimentaire

- Cette question d'accès à une alimentation saine à tous (43 %) s'inscrit plus largement dans la problématique de santé publique. 31 % des contributions soulignent cet enjeu, voire émettent un doute sur l'efficacité de la stratégie proposée pour y faire face.
- L'argument de la protection des enfants et de leur santé est porté par 29 % des contributions, mettant notamment en avant le ciblage marketing promouvant des aliments et boissons néfastes pour la santé.
- De façon plus marginale certaines contributions insistent sur la lutte contre la sédentarité (3 %) et le risque d'obésité (1 %).

2. Des attentes fortes en matière d'encadrement des stratégies marketing pour promouvoir une alimentation saine

- Plus que promouvoir certains aliments, ce sont d'abord des mesures visant certaines catégories de produits alimentaires jugés nocifs pour la santé qui sont attendues, en interdisant leur publicité notamment (45 % des contributions) ...ou en limitant plus généralement leur accès (29 %).
- En ce sens, la généralisation et l'obligation de l'étiquetage du Nutri-Score est régulièrement mis en avant (29 %).
- Certaines contributions demandent également à ce que des campagnes de communication promouvant une alimentation saine soient régulièrement diffusées (7 %), participant ainsi à une éducation à la santé (2 %) des consommateurs.

3. L'accessibilité sociale aux produits sains est identifiée comme levier d'importance pour accélérer la transition alimentaire

- L'idée d'un accès facilité à des produits bons pour la santé est portée par 32 % des contributions...
- ...certaines d'entre elles proposant des mesures pour favoriser l'accès économique de ces produits (29 %).
- Soulignons que 4 % des contributions vont plus loin encore, proposant la mise en place d'un droit à l'alimentation saine via notamment la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation.

C. Encadrer les acteurs de l'agroalimentaire tout en soutenant financièrement les initiatives allant dans le sens de la SNANC

1. Un contrôle accru des acteurs agroindustriels est attendu, notamment en matière de prix

Une action des pouvoirs publics est également souhaitée pour encadrer le secteur agro-alimentaire (30 %), idée portée notamment par le texte dupliqué présenté en début de document.

Par ailleurs 4 % des contributions évoquent la nécessité de respecter voire renforcer la loi Egalim.

2. Une plus grande prise en compte des acteurs locaux dans les objectifs économiques de la stratégie nationale est recommandée

- Près de deux contributions sur dix évoquent les Projets Alimentaires Territoriaux (19 %), les participants ayant connaissance des ces initiatives demandant un soutien plus prononcé. Soulignons que la majorité des contributions évoquant ces Projets Alimentaires Territoriaux contiennent au moins en partie le texte massivement dupliqué présenté en introduction de ce document.
- Plus globalement c'est un appui aux acteurs et filières locales qui est davantage attendu dans la SNANC (7 %), notamment en soutenant financièrement les acteurs impliqués dans l'atteinte des objectifs de la loi Egalim en matière de restauration collective (2 %).

D. Une partie des contributions estime que la stratégie proposée manque d'ambition, demandant davantage de moyens et une gouvernance adaptée

- 54 % des contributions demandent davantage de moyens pour répondre aux défis de la transition alimentaire, une partie mettent en doute l'efficacité de la stratégie proposée (41 %).
- Dans le détail, 20 % des contributions environ demandent des moyens spécifiques supplémentaires (20 %), un meilleur contrôle des pratiques agricoles (22 %) voire de nouvelles mesures contraignantes (20 %) pour promouvoir la transition alimentaire au niveau national.
- Enfin, certaines propositions concrètes portant sur la gouvernance (26 %) de la stratégie alimentaire émergent. Notons que les propositions portant sur la nomination d'un délégué interministérielle proviennent en grande partie d'un texte repris par les contributeurs.